

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-158 du 16 Juillet 1990

Portant nomination des Représentants de la République du Bénin au Conseil des Gouverneurs de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N°77-32 du 3 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin, ;
- VU l'Ordonnance N°90-002 du 1er Mars 1990 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU l'Ordonnance N°90-004 du 1er Mars 1990 portant dissolution du Conseil Exécutif National ;
- VU le Décret N°90-12 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de transition ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Juin 1990 ;

D E C R E T

Article 1er.- Le Ministre chargé du Plan et de la Statistique est nommé Gouverneur de la Banque Mondiale pour la République du Bénin.

Article 2.- Le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques est nommé Gouverneur Suppléant de la Banque Mondiale pour la République du Bénin ;

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Juillet 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre de l'Industrie, de l'Energie
et des Entreprises Publiques

Fatiou ADEKOUNTE

Le Ministre du Plan et
de la Statistique

Fatiou ADEKOUNTE
MINISTRE INTERIMAIRE

Le Ministre des Finances,

Fatiou ADEKOUNTE
MINISTRE INTERIMAIRE

AMPLIATIONS : PR 6 SGG 4 PM 4 TOUS MINISTRES 15 MPS -MF 8.-